



Gerance et droit aux indemnites de chômage

Par **lucas971**, le **17/04/2011** à **10:51**

Bonjour,rnrnJ'étais gérant d'un restaurant mais je n'avais aucune part dans la sarl et j'avais une fonction de serveur (avec contrat de travail et fiche de paie).rnLe restaurant a été vendu, donc je suis allé au pôle emploi pour prétendre à mon allocation de chômage et, ô surprise, on me repond que ma situation est compliquée. Cela fait 3 mois que l'on me ballade et personne ne peut me repondre. A l'heure actuelle, je suis sans revenu et ne peut prétendre à aucune aide (rmi, apl...) bref je suis dans l'impasse. Est-ce que quelqu'un pourrait me dire si j'ai droit aux allocations chômage ?rnrnMerci.

Par **edith1034**, le **17/04/2011** à **13:42**

bonjour,rnrnvous êtes gérant non associé à La SARLrnrnvous avez droit au chômage puisqu'il y a un lien de subordination vis à vis des associésrnrnpour tout savoir sur la SARLrnrn<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>